



[ACCUEIL](#) _ [USAGERS](#) _ [DROITS DES PATIENTS](#) _ [PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS](#)

Protection juridique des majeurs

PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS :

Le service de gestion des majeurs protégés du Centre Hospitalier de Rodez :

Ce service gère les dossiers des majeurs protégés pour lesquels il a été désigné par le Juge des Tutelles du Tribunal d'Instance en tant que "Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs, préposée d'établissement » (Loi du 5 mars 2007 portant réforme à la protection juridique des majeurs.) Sa mission est d'assister (curatelle) ou représenter (tutelle) la personne protégée dans tous ses actes de la vie civile, tant dans la gestion de ses biens que dans la protection de sa personne, en respectant sa volonté.

Et dans le cadre de sa mission au sein de l'établissement : Centraliser les demandes de protections juridiques effectuées dans l'établissement, mettre en place les procédures pour les majeurs protégés (site intranet), informer et conseiller les professionnels hospitaliers pour toutes démarches liées aux mesures de protection, informer les majeurs susceptibles d'être protégés et leurs proches, suivant leur demande

La MJPM préposée d'établissement de l'hôpital, est inscrite sur la liste départementale établie par la préfecture de l'Aveyron.

MJPM : Anne Marie BONNET

Téléphone : 05 65 55 28 57 / am-bonnet@ch-rodez.fr

Localisation : Hôpital Jacques Puel : 4^e étage Nord

Pour plus d'information [cliquez ici](#)

CENTRE HOSPITALIER RODEZ
AVENUE DE L' HÔPITAL
12027 RODEZ CEDEX 9
05 65 55 12 12
05 65 55 27 19